

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Au service
des peuples
et des nations

Date : 14/09/2020

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : RECRUTEMENT DE COMMISSAIRES DE JUSTICE POUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE, ET LE SERVICE DES ACTES DE PROCÉDURE DANS LE CADRE DE L'ACCÉLÉRATION DU TRAITEMENT DE DOSSIERS CRIMINELS

Numéro du projet : CIV 10-00112330 projet Etat de droit et droits humains

Durée du contrat/services (si applicable) : 75 jours.

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org au plus tard le **25 Septembre 2020 à 13h00** ou devra nous parvenir, avec la mention du poste, **Recrutement de commissaires de justice pour l'assistance juridique et judiciaire, et le service des actes de procédure dans le cadre de l'accélération du traitement de dossiers criminels**, à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE

L'offre comprendra :

- **Une proposition technique** : le CV avec 3 personnes références, une note méthodologique détaillée, l'organisation du déroulement des travaux et la capacité à réaliser ce type de travail
- **Une proposition financière** ;

Les deux offres seront transmises dans deux documents distincts ou dans deux dossiers distincts (par mail).

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience dans le domaine (40 points)
2. Plan de travail (20 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (40 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés ci-dessous. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70/100 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière :

Le soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme et la moins disante sera retenu.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine de l'assistance juridique et judiciaire	40					
2.	Note présentant les diligences à accomplir et plan de mission	20					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	15					
1.2	Expertise avérée en matière d'assistance juridique et judiciaire, et de promotion et de protection des droits de l'homme	15					
1.3	Références avérées en matière de travaux dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale	10					
Total		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Note présentant les diligences à accomplir et plan de mission est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	20					
	Total	20					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-t-elle une compréhension générale de la mission ?	5					
3.2	Les aspects importants de la mission ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	10					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	10					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires de la mission ?	5					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques au regard du calendrier des audiences ?	5					
3.6	La proposition intègre-t-elle la dimension genre dans l'ensemble de sa démarche	5					
	Total	40					

Termes de référence

Appel à consultation pour le recrutement de Commissaires de Justice pour l'assistance juridique et judiciaire, et le service des actes de procédure dans le cadre de l'accélération du traitement de dossiers criminels

Septembre 2020

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la tenue des audiences pénales, le Code de procédure pénale prévoit en ses articles 262 à 388 l'assistance obligatoire de l'avocat pour les accusés. Le retard dans la réunion des ressources pour cette assistance juridique et judiciaire entrave le traitement rapide des affaires pénales au détriment des accusés, des victimes en général et des victimes de violences basées sur le genre (VBG) en particulier dans ce contexte de COVID-19.

Selon les données du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, 866 affaires pénales, dont une partie importante concerne les cas de violences basées sur le genre et la pédo-criminalité, ont été identifiées dans tout le pays. Faute de moyens suffisants, 515 affaires sont toujours pendantes devant les tribunaux de Bouaké et d'Abidjan, 351 devant les tribunaux du ressort de la cour d'appel de Daloa. 470 accusés détenus sont en attente de jugement. Ces retards dans la tenue des procès posent des problèmes en lien avec la promotion et la protection des droits de l'Homme en raison de la longue détention des accusés et de l'impossibilité en l'état, d'indemniser les victimes dont certaines sont devenues plus vulnérables avec l'avènement de la COVID-19.

Le soutien à la liquidation de ces dossiers permettra d'accélérer le traitement des nouveaux dossiers de VBG enregistrés depuis la crise sanitaire de la COVID-19. Il contribuera en outre au renforcement de l'Etat de droit en Côte d'Ivoire ainsi qu'à la lutte contre les VBG durant la période de la crise de la COVID-19.

Dans le cadre de son appui au renforcement de l'Etat pour une paix durable en Côte d'Ivoire, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers le projet « Promouvoir l'Etat de Droit et les Droits Humains pour consolider la paix en Côte d'Ivoire », en étroite collaboration avec la Direction des Affaires Civiles et Pénales du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Programme des National, lance un appel à consultation pour le recrutement de commissaires de justice pouvant fournir le service des actes de procédure dans le cadre de l'accélération du traitement des dossiers criminels en état d'être jugés.

II. OBJECTIFS

Cet appel d'offre a pour objectif d'apporter un appui au fonctionnement de la chaîne pénale. Spécifiquement, il s'agit de :

- Identifier des Commissaires de Justice pouvant fournir le service des actes de procédure dans le cadre de l'accélération du traitement des dossiers criminels en général et ceux liés aux VBG en souffrance auprès des Cours et Tribunaux ;
- Faire en sorte que le stock de dossiers criminels en attente de jugement soit jugé de sorte à éviter que des accusés restent longtemps dans les liens de l'accusation sans connaître leur sort et assurer l'indemnisation rapide des victimes ;
- Lutter contre la longue détention préventive et les VBG ;

III. TÂCHES DE OU DES COMMISSAIRES DE JUSTICE

Sans être exhaustif, le ou les commissaires de Justice devront, sous la supervision du Chef de l'Unité Gouvernance, réaliser les prestations suivantes :

- Procéder à la signification des mandements aux accusés, parties civiles et témoins ;
- Faire l'état des mandements signifiés aux accusés, parties civiles et témoins.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- Les accusés, parties civiles et témoins ont été régulièrement cités ;
- Les dossiers criminels en souffrance sont jugés dans un délai raisonnable ;
- Les accusés sont jugés conformément à la loi ;

V. CONTENU ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

Le/la/les commissaire.s de justice retenu.e.s organiseront des réunions périodiques avec le PNUD et la Direction des Affaires Civiles et Pénales (DACP) pour s'assurer du bon déroulement des travaux de la mission.

VI. LIVRABLES ET DATE DE LEUR REMISE

Les principaux produits attendus de la consultation sont :

Résultats attendus	Durée estimée (jours ouvrables)	Date indicative de transmission	Revue et approbation requise
Note présentant les diligences à accomplir, plan de mission sur la base du calendrier des audiences communiquées par la DACP	5 jours	Entrée en vigueur de la consultance (To) + 5 jours ouvrés	Comité de suivi sous l'égide de la DACP et du PNUD
Rapport à mi-parcours présentant les diligences accomplies, un état des dossiers, les difficultés et les perspectives	32 jours	To + 37 jours ouvrés	Comité de suivi sous l'égide de la DACP et du PNUD
Rapport final présentant les diligences accomplies, un état actualisé des dossiers, les difficultés, les recommandations et les perspectives	38 jours	To+ 75 jours ouvrés	Comité de suivi sous l'égide de la DACP et du PNUD

VII. DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de la consultation est fixée à 75 jours ouvrés.

VIII. PAIEMENTS DE LA CONSULTATION

Livrables	Délais	Montant
Note présentant les diligences à accomplir, plan de mission sur la base du calendrier des audiences communiquées par la DACP	A 05 jours du début de la mission	20%
Rapport à mi-parcours présentant les diligences accomplies, un état des dossiers, les difficultés et les perspectives	Après 37 jours de travail	40%
Rapport final présentant les diligences accomplies, un état actualisé des dossiers, les difficultés, les recommandations et les perspectives	A la fin du contrat après la remise du rapport final	40%

Le/la/les commissaire.s de justice retenu.e.s sera/seront rémunéré(e)s sur la base d'offres financières acceptées par le PNUD à l'issue d'un processus de sélection compétitif.

IX. CRITERES DE QUALITE

- Une bonne compréhension de la mission ;
- Une bonne connaissance du système et des procédures judiciaires ;
- La participation aux audiences et la rédaction des actes de procédures dans les délais.

X. QUALIFICATIONS DU OU DES COMMISSAIRE DE JUSTICE

- Être inscrit(e) à l'ordre des commissaires de justice pour les commissaires de justice
- Avoir une solide expérience dans le suivi des dossiers judiciaires et dans l'élaboration des actes de procédure ;
- Être disponible à voyager partout où besoin sera sur le territoire national ;
- Avoir une très bonne connaissance du système judiciaire ivoirien et des procédures pénales ;
- Présenter des aptitudes orales ou écrites dans la langue Française ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique du genre ;

XI. COMPETENCES ET APTITUDES

- Bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe ;
- Excellente communication orale et écrite en français ;
- Excellentes capacités de communications rédactionnelles ;
- Connaissance des localités de l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

XII. CONDITIONS GENERALES DE SOUMISSION

Toute personne intéressée à faire partie de la mission devra soumettre au PNUD dans une première enveloppe fermée, une proposition technique, et dans une seconde enveloppe fermée, une offre financière. Les deux (2) enveloppes distinctes (offre technique et offre financière) devront être remises dans une grande enveloppe fermée.

XIII. LES CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine de l'assistance juridique et judiciaire	40					
2.	Note présentant les diligences à accomplir et plan de mission	20					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- <u>Formulaire 1</u>		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée en matière d'assistance juridique et judiciaire, et de promotion et de protection des droits de l'homme	15					
1.3	Références avérées en matière de travaux dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale	15					
		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – <u>Formulaire 2</u>		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Note présentant les diligences à accomplir et plan de mission est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	20					
		20					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-t-elle une compréhension générale de la mission ?	5					
3.2	Les aspects importants de la mission ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	10					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	10					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires de la mission ?	5					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques au regard du calendrier des audiences ?	5					
3.6	La proposition intègre-t-elle la dimension genre dans l'ensemble de sa démarche	5					
		40					

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

a) Le dépouillement des offres techniques :

Elles seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés au point XII. Seules les offres techniques ayant totalisées au moins 70 points seront retenues pour l'évaluation financière.

b) Le dépouillement des offres financières :

Le candidat techniquement qualifié et le mieux disant sera retenu.

XIII. Critères de sélection

Le/la soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme et le/la mieux disant/e, sera retenu/e sous réserve de la qualité et de l'expérience.

Documents à fournir dans le dossier de candidature

a. Offre Technique

Les offres techniques devront être composées de :

- Une proposition technique : le CV avec 3 personnes références, l'acte de nomination en qualité de commissaire de justice ou la preuve de l'appartenance actuelle à la chambre nationale des commissaires de justice, une note méthodologique détaillée du déroulement des travaux et la capacité à réaliser ce type de travail. ;

b. Offre financière

L'offre financière à établir selon les livrables et le tableau de détail des coûts ci-dessous :

DETAIL DES COUTS :

Détail des couts par élément :

Eléments	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour la durée du Contrat
Honoraires			
Frais			
Autres (mentionner svp)			